



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
26 décembre 2013
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-huitième réunion directive
Genève, 12 et 13 décembre 2013

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa cinquante-huitième réunion directive

Tenue au Palais des Nations, à Genève, les 12 et 13 décembre 2013

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction.....	2
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement	2
II. Résumé du Président.....	3
A. Séance plénière d'ouverture	3
B. Réunion-débat: une croissance créatrice d'emplois pour un développement équitable et durable.....	4
C. Séance plénière de clôture	7
III. Questions d'organisation.....	7
A. Ouverture de la réunion	7
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	7
C. Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième réunion directive du Conseil	8
D. Adoption du rapport	8
 Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.....	9
II. Participation	10



Introduction

La cinquante-huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, les 12 et 13 décembre 2013. Au cours de la réunion, le Conseil a tenu trois séances plénières (les 1112^e à 1114^e séances).

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

Rapport 2013 sur les pays les moins avancés: une croissance créatrice d'emplois pour un développement équitable et durable

(Point 2 de l'ordre du jour)

1. Le Conseil du commerce et du développement a pris note du *Rapport 2013 sur les pays les moins avancés* de la CNUCED, publié sous la cote UNCTAD/LDC/2013.

Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-sixième session (2-4 décembre 2013)

(Point 3 de l'ordre du jour)

2. Le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-sixième session et a fait siennes les conclusions concertées que le Groupe de travail avait adoptées à cette session. Ces conclusions concertées portaient notamment sur le projet de plan-programme biennal de la CNUCED pour la période 2016-2017, ainsi que sur la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation du sous-programme 1 de la CNUCED («Mondialisation, interdépendance et développement») et de l'évaluation du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement. Le Groupe de travail avait par ailleurs demandé, dans ses conclusions concertées, que l'examen du projet de stratégie de mobilisation de fonds de la CNUCED soit repris à sa soixante-septième session.

3. Le représentant d'un groupe régional a proposé d'apporter une modification au rapport du Groupe de travail. Aucune objection n'ayant été émise, le Conseil a demandé au secrétariat d'apporter au rapport la modification proposée.

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

(Point 4 de l'ordre du jour)

4. Le Conseil du commerce et du développement a approuvé les demandes de classement dans la catégorie générale présentées par l'Islamic Chamber Research and Information Center (TD/B/EX(58)/R.2), l'Al-Jawf Women Organization for Development (TD/B/EX(58)/R.4) et l'Eurasian Economic Club of Scientists Association (TD/B/EX(58)/R.5), ainsi que les demandes de classement dans la catégorie spéciale présentées par la Coopérative d'épargne et de crédit pour des chrétiens unis (TD/B/EX(58)/R.1), et la Fédération internationale des experts-comptables et commissaires aux comptes francophones (TD/B/EX(58)/R.3), en vertu de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil. Ces cinq organismes seront inscrits sur la liste des organisations non gouvernementales dotées du statut d'observateur auprès de la CNUCED.

Questions diverses

(Point 6 de l'ordre du jour)

5. Le Conseil a approuvé le projet de calendrier des réunions pour 2013 publié sous la cote TD/B/EX(58)/CRP.1.

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

6. Le Conseil du commerce et du développement a examiné le *Rapport 2013 sur les pays les moins avancés: une croissance créatrice d'emplois pour un développement équitable et durable* de la CNUCED. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général de la CNUCED a souligné que le programme de développement pour l'après-2015 devait dûment tenir compte des besoins de développement des pays les moins avancés (PMA), et qu'en toute probabilité, aucun de ces pays ne réussirait à atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement. Il a fait remarquer que l'emploi devait constituer l'un des piliers de la stratégie qu'il fallait élaborer jusqu'en 2015 et par la suite pour assurer une croissance plus équitable favorisant le développement. La création d'emplois devait donc occuper une place centrale dans les politiques de développement.

7. Le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de la CNUCED a présenté le rapport et rappelé que ces trois dernières années, le *Rapport sur les pays les moins avancés* de la CNUCED avait porté sur des thèmes énoncés dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. Il a constaté que la forte croissance économique des PMA ne s'était pas traduite par une création d'emplois de même ampleur. Compte tenu de la faiblesse structurelle et de la vulnérabilité économique de ces pays, il était crucial que la croissance y crée des emplois. À cette fin, il était essentiel d'enclencher un cercle vertueux d'investissement, de croissance et d'emploi. En outre, il fallait s'appuyer sur la politique macroéconomique (en particulier budgétaire), sur le développement des entreprises (par une politique industrielle appropriée), sur le développement rural, sur des politiques intersectorielles et sur des programmes de travaux publics.

8. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentants des groupes régionaux et des délégations ci-après: l'Équateur (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), l'Éthiopie (au nom du Groupe africain), la République dominicaine (au nom du Groupe latino-américain et caraïbe), l'Iraq (au nom du Groupe asiatique), le Bénin (au nom du Groupe des pays les moins avancés), le Paraguay (au nom des pays en développement sans littoral), l'Union européenne et ses États membres, le Groupe JUSSCANNZ, l'Éthiopie, la Chine, la Thaïlande, l'Indonésie et le Bangladesh. Le représentant du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique a également pris la parole.

9. L'ensemble des orateurs a accueilli favorablement le *Rapport 2013 sur les pays les moins avancés*, compte tenu de l'importance que le thème traité revêtait pour les PMA, de la qualité de l'analyse qui y était présentée, de la pertinence des orientations proposées, de l'actualité de cette publication et de l'intérêt des questions qui y sont analysées au regard des politiques nationales et internationales de développement. Les représentants de certains groupes régionaux ont estimé que le rapport illustre parfaitement la conception intégrée et globale du développement qui était propre à la CNUCED. Le représentant d'une organisation intergouvernementale a fait observer que le rapport serait utile non seulement aux PMA, mais aussi à tous les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

10. Plusieurs délégations ont dit partager le point de vue exprimé dans le rapport selon lequel la croissance devait profiter à tous et accélérer la transformation structurelle, précisant que le développement rural et le secteur agricole revêtaient une importance cruciale à cet égard. Elles ont rappelé combien l'aide internationale fournie aux PMA était importante. La coopération sous-régionale et régionale – l'une des formes que pouvait prendre l'aide internationale – pouvait apporter, dans les PMA, une contribution décisive à la promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, équitable et bénéficiant à tous, notamment grâce au renforcement des réseaux matériels et institutionnels. Plusieurs représentants ont souligné l'importance de la coopération Sud-Sud, qui devrait venir compléter la coopération Nord-Sud et non s'y substituer.

11. Plusieurs autres délégations étaient d'accord avec l'accent mis, dans les *Rapports sur les pays les moins avancés*, sur le rôle de l'État développementiste dans la promotion de la croissance et de la création d'emplois. Le représentant d'un groupe régional a rappelé que lors des derniers sommets organisés en Afrique, il avait été recommandé que la création d'emplois et la réduction de la pauvreté s'inscrivent dans une démarche cohérente s'appuyant sur des politiques nationales et régionales propres à faciliter les investissements et à mettre en place un environnement favorable.

12. Les représentants de certains groupes régionaux ont affirmé que la création d'emplois devrait être l'un des objectifs clefs du programme de développement pour l'après-2015. L'examen du *Rapport 2013 sur les pays les moins avancés* était l'occasion de réfléchir à ce programme. Certains ont estimé que celui-ci devrait permettre de rendre le système international plus favorable au développement.

13. La plupart des délégations ont reconnu l'intérêt des travaux analytiques et directifs que la CNUCED continuait de consacrer aux PMA. D'après le représentant d'un groupe régional, les *Rapports sur les pays les moins avancés* permettaient aux partenaires de développement de réfléchir ensemble à différentes idées et stratégies de développement destinées à aider ces pays. Le représentant d'un organisme intergouvernemental a affirmé que la CNUCED pouvait aider les PMA à diversifier leur économie en tirant parti de son expérience en matière d'intégration du commerce.

14. La plupart des orateurs se sont félicités des résultats de la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Bali (Indonésie), et plusieurs d'entre eux ont rappelé que ces résultats devraient contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Cycle de Doha, en particulier dans les PMA. Certaines délégations ont mis l'accent sur le rôle moteur que le commerce devrait jouer dans un développement économique durable et équitable et dont il faudrait tenir compte dans le programme de développement pour l'après-2015. Certains représentants ont souligné qu'il convenait d'instaurer un climat économique mondial plus favorable aux PMA, notamment en accordant aux produits et services de ces derniers un accès préférentiel aux marchés.

B. Réunion-débat: une croissance créatrice d'emplois pour un développement équitable et durable

15. Le Conseil du commerce et du développement a organisé, dans le cadre de sa réunion directive, une réunion-débat, portant sur le thème «Une croissance créatrice d'emplois pour un développement équitable et durable», qui a été animée par trois intervenants.

16. Le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de la CNUCED a présenté le thème de la réunion-débat, en replaçant la question de l'emploi dans le contexte plus large du programme de développement pour l'après-2015. Il a souligné que les membres de la communauté internationale s'accordaient

généralement à penser qu'une croissance équitable, la réduction de la pauvreté et le développement durable étaient essentiels pour les PMA. Comme indiqué dans le *Rapport 2013 sur les pays les moins avancés*, les décideurs des PMA devaient placer l'emploi au premier rang de leurs priorités car la création d'emplois était le moyen le plus sûr et le plus digne de réduire la pauvreté.

17. Selon le Directeur, les objectifs du Millénaire pour le développement avaient permis de placer la réduction de la pauvreté et le développement humain parmi les priorités de la coopération internationale et constituaient un argument de poids en faveur de l'accroissement de l'aide au développement. L'approche suivie n'avait toutefois pas permis de définir une stratégie de croissance et de développement économique plus équitable qui permette d'atteindre les objectifs ambitieux de la Déclaration du Millénaire en matière de développement humain. L'un des enseignements tirés de cette expérience était que pour réaliser ces objectifs, il était aussi nécessaire d'adopter une approche globale et intégrée favorisant un développement plus équitable et durable. Les PMA en étaient sans doute le meilleur exemple: bien qu'ils aient enregistré une croissance annuelle moyenne de 7 % entre 2000 et 2008 et de 5 % entre 2009 et 2013, la plupart d'entre eux ne parviendraient sans doute à atteindre qu'une petite partie des objectifs du Millénaire. C'est ce que l'on pourrait appeler le paradoxe des PMA qui, malgré leur croissance, avaient été incapables d'atteindre ces objectifs. L'accélération de la croissance, le renforcement du commerce international et l'accroissement des investissements ne contribuaient donc pas automatiquement au développement.

18. En outre, il serait sans doute impossible de réaliser les objectifs de développement pour l'après-2015 sans revoir le mode de développement actuel, sans mieux définir le rôle que le commerce et le développement économique pourraient jouer à cet égard et sans apporter aux stratégies de développement les modifications qui en découlent. L'importance du développement économique ne devait pas être passée sous silence dans le programme de développement pour l'après-2015, qui devait donc impérativement tenir compte des enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire, notamment ceux évoqués dans le *Rapport 2013 sur les pays les moins avancés*.

19. Le premier des trois intervenants, Jean-Marie Ehouzou, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a exprimé ses vues sur les obstacles que les PMA d'Afrique devaient surmonter en matière de développement économique et, en particulier, de création d'emplois, objectif qui bénéficiait de conditions externes moins favorables que pendant la décennie précédente. La demande de produits exportés par les PMA avait diminué au moment où les cours internationaux des produits de base et les flux de capitaux étaient devenus particulièrement instables.

20. Pour créer des emplois productifs, les pays africains devaient stimuler la croissance grâce à l'industrialisation. Le dixième Sommet de l'Union africaine, qui a eu lieu en Éthiopie en 2008, avait essentiellement porté sur l'industrialisation en Afrique et avait abouti à l'adoption d'un plan d'action en faveur du développement industriel. L'Union avait estimé, dans les recommandations issues du Sommet, qu'il n'était guère possible de créer suffisamment d'emplois productifs en l'absence d'un secteur privé dynamique, ce qui correspondait aux conclusions du *Rapport 2013 sur les pays les moins avancés*.

21. M. Ehouzou a en outre estimé que dans plusieurs PMA africains, le secteur agricole avait un fort potentiel de croissance, mais qu'il était nécessaire de trouver des solutions appropriées pour passer d'une agriculture de subsistance à une production agro-industrielle moderne. La famine était toujours un problème dans bon nombre de pays du continent. Les décideurs devaient donc faire de l'autosuffisance alimentaire l'une de leurs priorités.

22. L'Union africaine avait également adopté, au Sommet tenu en Ouganda en 2010, le Programme de développement des infrastructures en Afrique. Il s'agissait d'un programme visant à coordonner, à l'échelle du continent, les stratégies et les politiques de développement des infrastructures dans les domaines des transports, de l'énergie, de l'eau, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication. Enfin, il était possible de promouvoir le développement des PMA en Afrique en faisant participer les diasporas au processus de développement de leur pays d'origine grâce à divers mécanismes. Les gouvernements africains étudiaient actuellement, en collaboration avec l'Union africaine, les façons de tenir compte des diasporas dans leur stratégie de développement.

23. Le deuxième intervenant, Carlos Nuno Castel-Branco, professeur à l'Université Eduardo Mondlane (Maputo), a évoqué l'expérience du Mozambique en matière de croissance et d'emploi. Ces quinze dernières années, le produit intérieur brut réel avait augmenté en moyenne de plus de 7 % par an, ce qui équivalait à une croissance par habitant de près de 5,5 %. La création d'emplois avait cependant été beaucoup moins importante pendant la même période.

24. Pour alimenter sa croissance, le Mozambique s'était essentiellement appuyé sur des mégaprojets, dans lesquels de grandes entreprises étrangères avaient investi des milliards de dollars, et le taux de croissance économique y avait été remarquablement élevé. Cela n'avait cependant eu sur l'emploi que des retombées négligeables, étant donné qu'il s'agissait de projets à forte intensité de capital, qui n'employaient en outre que du personnel qualifié ou semi-qualifié, c'est-à-dire précisément les types de travailleurs qui manquaient dans le pays. Les ouvriers non qualifiés représentaient la grande majorité des travailleurs du Mozambique, et très peu de possibilités d'emploi leur étaient offertes par le secteur formel de l'économie.

25. Ces ouvriers devaient se tourner vers le secteur informel pour trouver un emploi, dans la plupart des cas un travail précaire et peu productif. Les grèves s'étaient multipliées à cause de la détérioration des conditions de travail de la majorité des travailleurs, situation à laquelle les investisseurs avaient réagi en recourant à des technologies encore plus capitalistiques, faisant entrer le pays dans un cercle vicieux.

26. Pour faire face à ces problèmes, le Mozambique devrait adopter des politiques permettant de redistribuer la rente minière en renégociant les contrats conclus avec les grandes entreprises étrangères. Le pays devait aussi privilégier une stratégie industrielle visant à renforcer les capacités productives en dehors des industries extractives, afin d'assurer un développement diversifié permettant de créer des emplois productifs pour tous.

27. Le troisième intervenant, Moazam Mahmood, Directeur du Département de l'analyse économique et des marchés du travail de la Division de la recherche de l'Organisation internationale du Travail (OIT), a affirmé que l'OIT avait pris note avec satisfaction du *Rapport 2013 sur les pays les moins avancés*, appréciant les analyses approfondies et les recommandations audacieuses qui y étaient présentées. L'OIT se félicitait de l'importance accordée au lien unissant l'emploi et la croissance. Les recommandations tendant à renforcer ce lien grâce aux investissements dans le secteur des biens et services non exportables étaient particulièrement audacieuses et novatrices.

28. Une étude menée par l'OIT avait conclu, comme le rapport de la CNUCED, que l'élasticité de l'emploi avait diminué là où la croissance avait été la plus forte. Une autre caractéristique de l'économie des PMA était que les pays tributaires de l'exportation de produits de base avaient enregistré de moins bons résultats, ces cinq dernières années, que ceux qui exportaient des biens manufacturés. Cela était vrai aussi bien du taux de croissance du PIB que du rythme de progression des exportations. En outre, la croissance fondée sur l'exportation de produits de base se traduisait, dans les PMA, par la création d'un nombre d'emplois très limité correspondant à peine à la croissance démographique.

29. M. Mahmood a ensuite rappelé que l'OIT préconisait l'adoption de politiques propres à assurer une croissance équilibrée. Une politique de croissance essentiellement fondée soit sur la consommation, soit sur les exportations, soit sur l'investissement avait toujours des retombées négatives sur l'investissement, l'emploi ou la consommation et, par conséquent, sur la demande globale. Pour éviter ces problèmes, les décideurs devraient s'efforcer de parvenir à une croissance équilibrée.

30. Dans le débat qui a suivi, des représentants ont soulevé certaines questions concernant le passage de l'élaboration des plans à leur mise en œuvre, l'orientation que les PMA devraient suivre, les modalités d'industrialisation dans le contexte d'une économie ouverte et les raisons pour lesquelles une croissance tirée par les exportations ne permettait pas de créer un plus grand nombre d'emplois. Un intervenant s'est demandé comment tirer parti du fait que la Chine tendait à renforcer le rôle de la consommation dans sa politique de croissance. En réponse à ces questions, les intervenants ont affirmé que la plupart des PMA avaient renoué avec la croissance et que la création d'emplois productifs et décents devrait passer par l'amélioration des méthodes de production et des technologies utilisées. Il convenait par ailleurs de développer les capacités productives afin d'exploiter les nouvelles possibilités offertes par les marchés d'exportation internationaux.

C. Séance plénière de clôture

31. À la séance plénière de clôture, le représentant d'un organisme intergouvernemental a demandé, au sujet du calendrier des réunions pour le reste de l'année 2013 et du calendrier indicatif des réunions pour 2014 et 2015, s'il était possible de modifier les dates de la présentation générale à l'intention des représentants et de la session du Groupe de travail prévues au mois de septembre tout en maintenant celles de la session du Conseil du commerce et du développement. Le secrétariat a indiqué que le calendrier était mis à jour régulièrement et qu'il serait tenu compte de la modification proposée dans la prochaine version du calendrier, qui devait être publiée au début de 2014.

III. Questions d'organisation

A. Ouverture de la réunion

32. La cinquante-huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été ouverte par Mikhail Khvostov (Biélarus), qui a présidé la réunion en sa qualité de Président par intérim du Conseil, au nom de Triyono Wibowo (Philippines), Président du Conseil.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 1 de l'ordre du jour)

33. À sa séance plénière d'ouverture, le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/EX(58)/1, qui se lisait comme suit:

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. *Rapport 2013 sur les pays les moins avancés: une croissance créatrice d'emplois pour un développement équitable et durable.*
3. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-sixième session (2-4 décembre 2013).

4. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.
5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième réunion directive du Conseil.
6. Questions diverses.
7. Rapport du Conseil sur sa cinquante-huitième réunion directive.

C. Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième réunion directive du Conseil

(Point 5 de l'ordre du jour)

34. Le Conseil du commerce et du développement a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième réunion directive, qui doit avoir lieu du 23 au 25 juin 2014 (voir annexe I).

D. Adoption du rapport

(Point 7 de l'ordre du jour)

35. Le Conseil du commerce et du développement a autorisé le Président par intérim et le Rapporteur à établir la version finale du rapport sur sa cinquante-huitième session après la clôture de la réunion.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique.
3. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent:
 - a) Rapport du Groupe de travail;
 - b) Rapport de la Commission des entreprises et du développement;
 - c) Rapport de la Commission du commerce et du développement;
 - b) Thèmes des réunions d'experts à session unique pour 2015 et 2016.
4. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.
5. Questions diverses.
6. Rapport du Conseil sur sa cinquante-neuvième réunion directive.

Annexe II

Participation*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la réunion:

Afghanistan	Jordanie
Allemagne	Kazakhstan
Arabie saoudite	Libye
Autriche	Lituanie
Azerbaïdjan	Madagascar
Bahamas	Malaisie
Bangladesh	Maldives
Bélarus	Maroc
Belgique	Mexique
Bénin	Mozambique
Burkina Faso	Myanmar
Canada	Niger
Chine	Nigéria
Congo	Oman
Côte d'Ivoire	Ouganda
Cuba	Pakistan
Djibouti	Paraguay
Égypte	Pays-Bas
Émirats arabes unis	Pérou
Équateur	Philippines
Espagne	Pologne
Estonie	Portugal
États-Unis d'Amérique	République dominicaine
Éthiopie	Rwanda
Fédération de Russie	Sri Lanka
Grèce	Suisse
Guatemala	Thaïlande
Hongrie	Togo
Indonésie	Trinité-et-Tobago
Iran (République islamique d')	Uruguay
Italie	Yémen
Japon	Zambie

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion:

Centre du Sud
 Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 Organisation de la coopération islamique
 Union africaine
 Union européenne.

* Figurent sur cette liste les pays dont les représentants étaient inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/EX(58)/INF.1.

3. Les institutions spécialisées ou organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion:

Organisation internationale du Travail
Organisation mondiale du commerce
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:

Catégorie générale

International Network for Standardization of Higher Education Degrees
Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies
Village suisse ONG.

Catégorie spéciale

Conseil international des infirmières.
